



Appel à propositions conjoint 2025

Tunisie -Algérie

Financement des projets de recherche et développement

Conformément à la convention de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire signée à Alger le 21 Décembre 2017, le Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS-TN) et le Ministère Algérien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS-ALG) et suite aux résultats de la deuxième session de la Commission mixte Tuniso - Algérienne dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique , qui s'est tenue à Alger (Algérie) les 13 et 14 avril 2025, Il a été décidé de lancer conjointement un nouvel appel à propositions pour le financement de **projets de recherche et développement**.

I. Domaines de recherche prioritaires

Les projets de recherche conjoints doivent porter sur l'un des domaines suivants :

- Intelligence Artificielle et technologies avancées ;
- Energie ;
- Environnement et économie circulaire.

II. Qui peut postuler ?

Les propositions doivent impliquer au moins une structure de recherche de chaque pays. La proposition doit inclure un chercheur principal tunisien (CP) et un chercheur principal algérien (CP), responsables de la coordination technique et administrative du projet, y compris les rapports scientifiques et financiers périodiques aux autorités respectives.

La participation de partenaires industriels ou socio-économiques est requise pour promouvoir la recherche collaborative et optimiser la valorisation des résultats scientifiques. Ces partenaires peuvent participer à leurs frais.

En Tunisie :

- Le CP doit être un Professeur Universitaire ou Maître de Conférences.
- Le CP doit être affilié à un laboratoire de recherche public faisant partie de l'institution/centre de recherche partenaire impliqué dans le projet.
- Le CP ne peut s'impliquer dans plus d'un projet au cours du même appel à propositions.

- L'équipe de recherche doit comprendre au moins cinq (5) chercheurs permanents (corps A et B), dont deux membres au minimum de rang professeur ou maître de conférences.

En Algérie :

- Le CP doit être au minimum un maître de conférences/maître de recherche.
- Le CP doit signer une convention avec la DGRSDT/MESRS après la sélection.
- Le CP ne peut être impliqué dans plus d'un projet en tant que CP au cours du même appel à propositions.
- Le CP impliqué dans deux projets actifs de la DGRSDT, au même titre, n'est pas éligible.
- L'équipe de recherche doit comprendre cinq (5) chercheurs (corps A et B, et grades supérieurs).
- Le projet ne doit pas avoir reçu de financement ni avoir été soumis à une autre agence, programme ou organisme de financement afin d'éviter un double financement.

III. Financement

- Pour les structures tunisiennes : Chaque projet sera financé jusqu'à 30 000 TND par an pour une durée maximale de trois ans (budget total maximal de 90 000 TND).
- Pour les structures algériennes : Chaque projet sera financé jusqu'à 130 000 DZD par an pour une durée maximale de trois ans (budget total maximal de 390 000 DZD).

Dépenses éligibles :

- Frais de déplacement et indemnités journalières,
- Petits équipements, logistiques et consommables,
- Contrats de prestation de services
- Organisation et participation à des événements scientifiques,
- Frais de publication et de dépôt de brevets,
- Coûts d'analyses et de traitement d'échantillons.

IV. Modalités de soumission

Le dossier de candidature doit être rédigé en français, conjointement par les équipes tunisienne et algérienne et doit inclure :

- Formulaire de soumission complété,
- CV des membres de l'équipe,
- Demande de soumission validée par :
 - Le directeur de la structure de recherche,
 - Le chef d'établissement,
 - L'autorité de tutelle (Président d'Université, Directeur Général du centre de recherche).
- Détails des partenaires industriels ou socio-économiques (secteur d'activité et retombées attendues).

Pour les candidats tunisiens :

- Les propositions doivent être soumises exclusivement en ligne en renseignant le formulaire dédié à cet effet, via le lien suivant : [FORMULAIRE](#)
- Le responsable tunisien doit soumettre la proposition sous forme d'un **fichier PDF unique** électroniquement à l'adresse : partenariat.scientifique@gmail.com
- Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas examinés.

Pour les candidats algériens :

- Les propositions doivent être soumises exclusivement en ligne en renseignant le formulaire dédié à cet effet, via le lien suivant : FORMULAIRE
- Les propositions doivent être soumises sous forme d'un **fichier PDF unique**, et envoyées via le lien ci-dessous, et par adresse électronique : sdpir@dgrsdt.dz
- Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas examinés.

V.Évaluation et sélection

1. Processus d'évaluation

À la clôture de l'appel, toutes les propositions soumises feront l'objet d'une évaluation en deux étapes :

- La première étape : une éligibilité administrative qui se déroulera au niveau national.
- La deuxième étape : elle sera réalisée par les comités d'experts des deux pays, qui parviendront à un consensus sur la liste finale des projets éligibles pour le financement.

Les projets sélectionnés seront annoncés par les ministères et publiés sur les sites internet de chaque Partie à la clôture du processus.

2. Critères d'évaluation :

- Alignement stratégique et pertinence du projet

- **Cohérence avec les axes de recherche prioritaires** : Le projet doit s'inscrire dans les thématiques définies par l'appel à propositions (IA et technologies avancées ; L'énergie ; Environnement et économie circulaire) et répondre à des enjeux scientifiques et sociétaux majeurs.
- **Innovation et originalité** : Le projet doit apporter une approche novatrice, soit par de nouvelles méthodologies, soit par l'application de connaissances existantes à un contexte inédit.
- **Valeur ajoutée de la collaboration bilatérale** : La complémentarité des institutions et chercheurs impliqués doit être démontrée, avec une répartition claire des responsabilités et des contributions scientifiques de chaque partenaire.
- **Impact scientifique et technologique** : L'étude doit démontrer son potentiel à faire avancer l'état de l'art dans son domaine et à produire des résultats exploitables.

- Qualité scientifique et robustesse méthodologique

- **Clarté et précision des objectifs** : Les buts du projet doivent être bien définis, mesurables et réalisables dans le cadre temporel et budgétaire prévu.
- **Adéquation de la méthodologie** : La proposition doit présenter une approche méthodologique robuste, adaptée aux objectifs de recherche et conforme aux standards internationaux.

- **Interdisciplinarité et approche intégrée** : La capacité du projet à mobiliser plusieurs disciplines pour répondre aux défis complexes sera valorisée.
- **Gestion des risques** : L'identification des risques potentiels et les stratégies d'atténuation doivent être clairement exposées.
- **Expertise et complémentarité des équipes de recherche**
 - **Expérience et excellence scientifique des chercheurs** : Le leadership scientifique des coordinateurs et l'expérience des équipes dans le domaine concerné doivent être démontrés.
 - **Complémentarité des compétences** : L'interaction entre les équipes partenaires doit apporter une synergie forte, favorisant une meilleure compréhension du sujet traité.
 - **Encadrement des jeunes chercheurs et formation** : L'implication des jeunes chercheurs, des post- doctorants et des doctorants sera valorisée, en mettant l'accent sur le transfert de compétences et le renforcement des capacités.
 - **Dynamique de collaboration et intégration des perspectives de diversité et d'égalité de genre** : L'engagement du projet à promouvoir des partenariats inclusifs et équilibrés sera évalué.
- **Impact, diffusion et valorisation des résultats**
 - **Contribution aux enjeux sociétaux et économiques** : Le projet doit démontrer comment ses résultats bénéficieront à la société, aux industries ou aux politiques publiques.
 - **Plan de dissémination et de communication** : Les stratégies pour partager les résultats avec la communauté scientifique, les décideurs et le grand public doivent être clairement définies (publications, conférences, plateformes numériques, etc.).
 - **Transférabilité et applicabilité des résultats** : L'identification de perspectives d'exploitation, notamment via des collaborations industrielles ou des innovations technologiques, sera un atout.
 - **Perspectives de suivi et de pérennisation** : Le projet doit proposer une vision claire de la poursuite des recherches et du maintien des collaborations après la fin du financement.
- **Gestion du projet et optimisation des ressources**
 - **Clarté du plan de travail et des livrables** : Le calendrier doit inclure des étapes précises avec des indicateurs de progression et des résultats intermédiaires mesurables.
 - **Efficacité du budget** : Le financement demandé doit être justifié, équilibré entre les partenaires et optimisé par rapport aux résultats attendus.
 - **Gouvernance et coordination du projet** : Les rôles et responsabilités des partenaires doivent être bien définis, avec des mécanismes clairs de communication et de prise de décision.
 - **Mécanismes d'évaluation et d'ajustement** : Des procédures de suivi et d'évaluation doivent être prévues pour s'assurer de la bonne exécution du projet et de l'atteinte des objectifs fixés.

VI. Calendrier

- Ouverture de l'appel : **15 Mai 2025**
- Clôture de l'appel : **15 Aout 2025**
- Annonce des résultats : **Novembre 2025**

VII. Contacts

Tunisie	Algérie
<u>Hayet Souai,</u> Directrice des programmes et du partenariat scientifique, Direction Générale de la Recherche Scientifique. e-mail : hayet.souai@mes.rnu.tn souaihayet@gmail.com <u>Saida Rafrafi Farhat</u> Sous Directrice, Direction des programmes et du partenariat scientifique, Direction générale de la recherche scientifique. e-mail: saida.rafrafi@mesrs.tn partenariat.scientifique@gmail.com	<u>Fatma HALOUANE,</u> Directrice de la programmation, de l'évaluation et de la prospective de la recherche, Direction Générale de la Recherche Scientifique et du développement technologique. e-mail : sdpir@dgrsdt.dz <u>Mohamed LOUCIF SEIAD</u> Sous-Directeur des programmes internationaux de recherche, Direction des programmes et du partenariat scientifique, Direction générale de la recherche scientifique. e-mail: sdpir@dgrsdt.dz